

DECISION DU MAIRE

OBJET : Marché n° 2023S02 – Contrat de maintenance du progiciel GNAU n°MNT-3025-2023 OPERIS)– Signature

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que la maintenance du progiciel GNAU pour les services de la Ville sont nécessaires,

Considérant la proposition de la société OPERIS,

DECIDE

- **De Signer** avec l'entreprise OPERIS sise, 130, avenue Claude Antoine PECCOT à ORVAULT (44700), le marché relatif à la maintenance du progiciel GNAU,
- **Dit** que les prestations seront réglées par application des montants indiqués au sein du contrat,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 13 février 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZI

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : 15 FEV. 2023

Publié, le : 17 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAYLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Marché n°2023S02 - Contrat de maintenance du progiciel GNAU n°MNT-3025-2023 Operis.**

.....
Date de décision: 13/02/2023

Date de réception de l'accusé 15/02/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION42

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230213-2023DECISION42-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 42.pdf (99_AI-095-219502770-20230213-2023DECISION42-AI-1-1_1.pdf)

